

Une fédération humaine, utile et au service de ses licenciés

LES SERVICES ET AVANTAGES !

Licencier tous ses adhérents, c'est normal et essentiel, mais c'est aussi :

- s'engager dans l'action fédérale pour les arts énergétiques et martiaux chinois en France.
- soutenir la fédération reconnue par le mouvement olympique et ayant l'agrément de l'Etat.
- permettre à la FAEMC de développer son action indépendante pour la promotion des arts chinois du bien-être et de la santé.

« Se licencier est un acte fort qui affirme son appartenance à la famille des arts énergétiques et martiaux chinois et à la fédération qui les soutient. C'est aussi vivre des moments d'échange et de partage intenses autour de disciplines du corps et de l'esprit au service d'un art de vie. »

L'affiliation de votre association vous offre les services suivants :

- **Agrément** : En étant affilié à une fédération sportive agréée, vous bénéficiez de l'agrément préfectoral. Il est nécessaire pour demander des subventions publiques et est parfois un critère pour l'obtention d'une salle.
- **Accès aux salles municipales au meilleur coût** : les salles municipales sont accessibles et souvent gratuites pour les associations adhérentes à une fédération agréée avec des enseignants diplômés.
- **Assurance** : vous bénéficiez d'une assurance locative gratuite pour tous les cours dès votre adhésion.
- **Visibilité** : votre association figure dans la rubrique "[où pratiquer](#)" du site fédéral.
(si vous avez pris au moins cinq licences pour une spécialité donnée (AMCI, AEC, AMCX))
- **Information sur vos activités** : un outil sera mis à votre disposition à la rentrée pour vous permettre d'informer sur vos stages et ateliers sur les sites régionaux et le site national. Simple, rapide et gratuit.
- **Outils de communication** : flyers et affiches sont à votre disposition dans votre espace sur www.faemc.fr.

La licence permet à vos adhérents de :

- **Appartenir** à une communauté humaine de grande qualité à travers une Fédération reconnue et soucieuse de ses licenciés.
- **Disposer d'un enseignant** compétent et diplômé garant de la sécurité de votre pratique.
- **Bénéficier de l'assurance fédérale** : tous les licenciés de la FAEMC sont assurés en responsabilité civile et individuelle accident.
- **Participer aux évènements fédéraux** : la licence permet de participer à tous les évènements fédéraux gratuitement ou à des tarifs préférentiels : conférences, festival, journée tuishou, université d'été **et de s'inscrire aux compétitions régionales, nationales et internationales.**
- **Valoriser leur pratique** : grâce aux passages de duan fédéraux proposés en région et au national.
- **Accéder aux formations** : chaque licencié a accès aux formations références bénévoles et professionnelles (reconnues par l'état) mais également aux formations complémentaires santé, handicap, séniors...
- **Devenir acteur de la FAEMC** : Une licence, c'est une voix et mille idées pour **contribuer à l'évolution de la Fédération**. Etre élu au sein d'un comité, contribuer à une commission de travail, intégrer un collège technique, devenir juge et arbitre, s'impliquer
- **Obtenir des tarifs préférentiels grâce à divers partenariats** : offres et conditions sur www.faemc.fr.

Les enseignants diplômés par l'IFRaemc bénéficient des avantages suivants :

- **L'assurance** : les enseignants sont couverts dans leurs pratiques et dans leur enseignement
- **L'accès à un dispositif de formation complet** : il permet d'accéder à un large dispositif de formation, à des formations complémentaires et des stages d'adaptations au « sport sur ordonnance » pour enrichir leurs connaissances.
- **Un suivi personnalisé** : l'IFRaemc accompagne ses enseignants sur les démarches administratives, les notions juridiques, la recherche de subvention, la pédagogie...